



HAL
open science

Enjeux et conflits autour des territoires amérindiens en Amazonie brésilienne

François-Michel Le Tourneau

► **To cite this version:**

François-Michel Le Tourneau. Enjeux et conflits autour des territoires amérindiens en Amazonie brésilienne. *Problèmes d'Amérique Latine*, 2006, 60, pp.71-94. halshs-00138223

HAL Id: halshs-00138223

<https://shs.hal.science/halshs-00138223>

Submitted on 18 Jun 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Enjeux et conflits autour des territoires amérindiens en Amazonie brésilienne

François-Michel Le Tourneau (CNRS-CREDAL)

Résumé : Les territoires réservés exclusivement aux populations amérindiennes représentent aujourd'hui 1 035 000 km², ou 21 % de l'Amazonie brésilienne. Cependant, malgré leur reconnaissance officielle, ils continuent de poser des questions sur le plan de leur protection, de leur gestion et de leur futur. Afin de faire le point sur ces problématiques, nous proposons ici une synthèse de la situation foncière actuelle et une approche de la question de la relation entre les territoires amérindiens et la protection de l'environnement. Nous complétons cet ensemble par une vision régionale des grands ensembles de territoires amérindiens, indispensable dans une région aussi vaste que l'Amazonie brésilienne.

Resumo : As terras indígenas da Amazônia brasileira somam hoje 1 035 000 km², ou seja 21 % da superfície da região. Apesar de grandes avanços no processo de demarcação, tanto a gestão desses territórios quanto o seu futuro ainda estão em debate. Visando a propiciar elementos para entender melhor essas problemáticas, este trabalho procura expor o contexto fundiário atual e as relações entre terras indígenas e proteção do meio ambiente. Traçamos em seguida um quadro das situações regionais, que encontram-se bastante diferentes numa região tão extensa quanto a Amazônia brasileira.

Les territoires réservés exclusivement aux populations amérindiennes se sont multipliés en Amazonie brésilienne depuis près de vingt ans. Ils représentent aujourd'hui un ensemble foncier de proportions très considérables : environ 1 035 000 km², ou 21 % de l'Amazonie brésilienne. Alors que l'on s'interroge aujourd'hui au Brésil sur d'éventuelles limites aux délimitations futures, il paraît intéressant de tenter de faire le point sur les enjeux et les conflits qui impliquent les territoires amérindiens déjà créés ou en voie de l'être¹.

Une grande partie d'entre eux comporte ainsi des ressources naturelles, en particulier minières, dont les possibilités d'exploitation et le profit qu'en tireront les sociétés amérindiennes ne sont pas encore claires. Au delà de la question de l'accès aux ressources, la présence de ces vastes extensions de territoires protégés implique toujours plus de difficultés pour la mise en place des politiques d'aménagement du territoire. A l'inverse, si le rôle des Amérindiens dans la protection des forêts tropicales a souvent été mis en avant, ceux-ci peuvent parfois développer des pratiques qui entrent en conflit avec cet objectif. Pour cette raison, la lutte du lobby indigéniste se porte aujourd'hui souvent sur la question de la gestion des territoires obtenus, alors que des évolutions sociales s'y produisent qui amènent de nombreux Amérindiens à les quitter. En somme, malgré leur reconnaissance officielle, les territoires amérindiens d'Amazonie brésilienne continuent de poser des questions sur le plan de leur protection, de leur gestion et de leur futur.

Afin de faire le point sur ces problématiques, nous proposons ici une approche en trois étapes. En premier lieu, nous ferons le point sur la question foncière et sur les relations entre le mouvement de création de territoires amérindiens et la dynamique pionnière, très active en Amazonie. Nous aborderons ensuite la question de la relation entre les territoires amérindiens et la protection de l'environnement, qui sera sans doute de plus en plus débattue au fur et à mesure des changements dans le mode de vie des populations concernées. Enfin, nous

¹ On notera que l'action du gouvernement brésilien dans ces territoires avait fait l'objet d'un article de Bruce Albert (« Les Indiens et l'Etat au Brésil » in *Problèmes d'Amérique Latine*, n°52, pp. 63-84, 2004).

proposerons une vision régionale des grands ensembles de territoires amérindiens, puisque, dans un espace aussi vaste que l'Amazonie brésilienne, les différentes dynamiques en présence ont à l'évidence des influences plus ou moins fortes en fonction des lieux auxquels on s'intéresse.

I Croissance des territoires amérindiens et dynamique foncière

1. La croissance des Territoires amérindiens en Amazonie

La croissance des territoires dévolus aux Amérindiens en Amazonie brésilienne trouve son origine dans la Constitution de 1988, qui réaffirme le droit de ces peuples à disposer de tous leurs territoires traditionnels, incluant dans ceux-ci les espaces « nécessaires au maintien de leur culture », c'est à dire les espaces sacrés ou historiques qui ne sont pas occupés effectivement mais qui jouent un rôle dans leur univers. Ce dispositif permit une très importante inflation des surfaces concédés aux Amérindiens, car le statut de l'Indien de 1973, teinté d'un esprit assimilationniste, et était le plus souvent appliqué *a minima*, c'est-à-dire en réduisant les espaces concédés aux terres effectivement occupées.

Avec, donc, le texte voté en 1988, s'ouvre une période durant laquelle les idées progressistes portées par la Constitution vont être mises en oeuvre à grande échelle (tableau 1), notamment grâce au soutien financier de l'Allemagne, fourni au travers du PPTAL². En l'espace d'un peu moins de vingt ans, ce sont 1 035 000 km² qui sont réservés aux amérindiens, soit désormais plus de 20 % de la surface de l'Amazonie légale brésilienne. Peu à peu cependant, la question de savoir « jusqu'où » cette reconnaissance pourrait aller, en termes de proportion du territoire brésilien, commence à être posée. En effet, si, en Amazonie, 428 terres sont entrées dans le processus devant mener à leur reconnaissance (239 l'ayant terminé entièrement, 40 autres étant sur le point de le terminer, 46 étant déjà avancées dans le processus et 103 étant considérées comme devant faire l'objet d'une enquête), le CIMI³ avance le chiffre de 78 autres qui font l'objet de revendications mais qui n'ont pas encore été prises en compte⁴, et cette liste pourrait encore s'accroître dans le futur.

Tableau 1 : territoires amérindiens homologués au Brésil depuis 1985 (source ISA)⁵.

President (période)	Nombre	Superficie (hectares)
José Sarney (04/85 – 03/90)	67	14.370.486
Fernando Collor (01/90 – 09/92)	112	26.405.219
Itamar Franco (10/92 – 12/94)	16	5.432.437
F. H. Cardoso (01/95 - 12/02)	145	41.043.606
Luiz Inácio Lula da Silva (01/03 – 06/06)	60	10.503.922

2. Vers une limite ?

Le soutien de l'opinion à ces nouvelles créations a tendance à s'éroder. En effet, la plupart des grandes ethnies de l'Amazonie brésilienne dispose maintenant d'un territoire reconnu, et les revendications actuelles émanent pour une grande part de groupes dont

² Sur ce point, voir de Mello, N., Le Tourneau, F.-M., Pasquis, R. « Une dispute pour l'espace : la mondialisation et ses effets territoriaux en Amazonie brésilienne. » in Lombard J., Mesclier E. Et Velut S. (org.), Territoire et Mondialisation dans les pays du Sud, Presses de l'ENS/IRD (sous presse).

³ Le Conseil Indigéniste Missionnaire est l'organisation de l'église catholique chargée de la promotion des droits des peuples amérindiens. Forte de ses succès dans les années 1980, cette organisation est à la pointe du combat indigéniste, même si son radicalisme est parfois contesté, y compris chez les principaux intéressés.

⁴ Chiffres du CIMI, situation en octobre 2005.

⁵ Chiffres actualisés en avril 2006, source ISA : http://www.socioambiental.org/pib/portugues/quonqua/ondeestao/quatro_ult_gov.asp.

l'identité est résurgente⁶. Or, il est clair que ces nouveaux « Indiens » ne se différencient que très peu des autres populations régionales, que ce soit au niveau du costume ou de la langue. Il est donc de plus en plus difficile de convaincre l'opinion publique du bien fondé de ces nouvelles créations, le capital de sympathie des urbains allant, de manière principale, aux « vrais » Indiens, i.e. à ceux dont la différence culturelle est très marquante. Les Nawa de l'Acre sont un exemple intéressant de ce processus : il a fallu deux expertises anthropologiques pour convaincre le juge chargé du dossier qu'il s'agissait d'Amérindiens légitimes⁷.

Une autre partie des revendications concerne l'augmentation de territoires qui ont été délimités, selon des conceptions réductrices, lors de périodes antérieures. Comme ces augmentations se font en général dans des régions peuplées, et donc au détriment de propriétaires non-indigènes, elles sont particulièrement décriées par les producteurs ruraux. Plusieurs exemples dans l'Etat du Mato Grosso, soit à proximité de la Chapada dos Parecis (T.I. Manoki), soit à proximité du Parc Indigène du Xingu (T.I. Pequizar do Naruvôtu) sont emblématiques, en ce qu'ils touchent des zones dans lesquelles s'est fortement installé le complexe agro-exportateur brésilien, ce qui intensifie le conflit.

D'une manière générale, l'opposition des propriétaires ruraux, mais également de tous ceux qui participent à l'exploitation (souvent prédatrice) des ressources naturelles, se structure de plus en plus. Elle s'exprime par des contestations juridiques, par des pressions directes sur les peuples indigènes, mais également par des actions sur le plan politique : un sénateur de Roraima a ainsi déposé un projet de loi proposant qu'il soit interdit de délimiter plus de 50 % de la superficie d'un Etat fédéré en territoires protégés⁸, visant par là à empêcher la création de la terre Raposa-Serra do Sol ; le gouverneur de Mato Grosso, lui, avait déjà fait savoir dans une lettre au ministre de la Justice qu'il trouvait que les 20 % de terres indigènes existants dans son Etat représentaient déjà une proportion plus que suffisante et souhaitait un moratoire de deux ans sur les futures créations⁹... Par ailleurs, plusieurs projets de loi en cours de discussion au Congrès visent à soumettre la création de nouvelles « terres indigènes » à l'approbation du Sénat¹⁰, dont on sait qu'il est souvent la chambre la plus opposée aux revendications des Amérindiens. Sur le terrain, leurs actions peuvent être spectaculaires, comme l'a montré le blocage routier de la ville de Boa Vista, réalisé en 2004.

D'un autre côté, le lobby indigéniste, déjà très insatisfait par la politique du gouvernement Lula dans ce domaine, refuse de voir freiner le processus foncier. Il a donc manifesté très fortement son mécontentement autour d'une interview du Président de la FUNAI, qui avait semblé indiquer que la proportion de territoires amérindiens au Brésil, actuellement de 12,5 %, devrait se stabiliser autour de 13,5 %, ce qui laissait penser qu'il souhaitait définir une limite fixe ne tenant pas compte de la possibilité de nouvelles demandes et, de surcroît, que les 134 terres en cours d'identification auraient nécessairement des surfaces réduites par rapport aux précédentes (puisque leur somme ne devrait pas excéder 1 % de la surfaces du pays)¹¹.

⁶ C'est à dire qu'elle avait été masquée sous une identité régionale durant de nombreuses décennies – voire siècles – et qu'elle fait aujourd'hui l'objet d'un processus de revalorisation qui conduit leurs membres à se revendiquer Indiens à nouveau.

⁷ Voir Piedrafita Iglesias, M. et Valle de Aquino, T., « Avanços e impasses na regularização das TIs no Acre » in Ricardo, F. (org.) *Povos Indigenas do Brasil, 2000-2006*, (Sous presse)

⁸ Projet d'amendement à la Constitution n°38/1999.

⁹ Lettre ouverte envoyée par le gouverneur Blairo Maggi au ministre de la Justice le 31/03/2003.

¹⁰ Projet de loi 188/2004.

¹¹ Les propos, tenus dans le cadre d'une interview, ont été par la suite réfutés par Mércio Gomes Pereira, qui affirma qu'il ne les avait pas tenu de la sorte.

Malgré cette vague d'indignation, et malgré l'affirmation récente par le Président Lula « qu'il n'y a pas de limite aux revendications de nouvelles terres »¹², il est peu probable de voir dans le futur apparaître des territoires amérindiens de très grande taille (au dessus de 10 000 km²) en Amazonie, Raposa-Serra do Sol et Trombetas-Mapuera étant sans doute les derniers de cette lignée¹³. Les surfaces dévolues aux Amérindiens vont néanmoins continuer de croître, probablement à un rythme beaucoup plus lent. Seule possibilité de voir apparaître une limite à la création des territoires amérindiens, des arbitrages du Tribunal Suprême de l'Etat fédéral pourraient faire jurisprudence lorsqu'ils seront rendus¹⁴, en limitant notamment la période à investiguer pour prouver l'existence antérieure d'une occupation amérindienne. Bien qu'ils puissent changer la donne dans d'autres régions du Brésil, leur effet en Amazonie risque cependant de ne pas être très important, vu le caractère récent de l'occupation non-amérindienne.

3. Des territoires mieux contrôlés ?

Dans le chaos qui caractérise la situation foncière de la plus grande partie de l'Amazonie brésilienne, les territoires amérindiens sont plutôt mieux lotis que les autres, du moins ceux qui ont complété l'ensemble du processus de reconnaissance, qui va de leur identification à leur reconnaissance officielle, avec des limites précises et leur inscription au registre du patrimoine de la Fédération.

Durant ce processus, une fois identifiée la présence d'un groupe qui peut se revendiquer comme amérindien, une grande partie des efforts sera dédiée à cerner la question foncière. Dans un premier temps, un anthropologue doit expertiser le groupe et proposer les limites du territoire qui lui serait nécessaire, en incluant les espaces sacrés et des espaces historiques à ceux effectivement utilisés. Cette première délimitation fait alors l'objet d'une enquête foncière visant à déterminer s'il s'agit de terres de la Fédération¹⁵ ou s'il existe des propriétés incidentes. Dans le premier cas, les choses sont simples et le territoire peut rapidement être déclaré « indigène », puis homologué par le président de la république et enfin inscrit au registre de l'Union. Entrent cependant en jeu des considérations politiques, qui peuvent freiner de manière considérable ce processus « simple », notamment dans le cas où il s'agit de territoires de grande taille, dont l'annonce ranime constamment la polémique sur leur bien-fondé. Certains ont ainsi attendu plus de 20 ou 25 ans leur « homologation », comme la T.I. Raposa Serra do Sol ou la T.I. Trombetas Mapuera, et bien d'autres.

Le second cas est plus complexe. Depuis 1996¹⁶, les propriétaires qui seraient expropriés¹⁷ peuvent contester le tracé devant la justice, à charge pour eux de prouver l'inexistence de la présence amérindienne au moment de leur installation. Dans ce cas, le processus peut prendre de nombreuses années car les propriétaires sont aujourd'hui bien organisés. Ils savent prendre avantage de la lenteur de la justice et des recours de procédure

¹² Interview dans le journal *O Estado de São Paulo*, 20 avril 2006.

¹³ Plusieurs territoires amérindiens sont de très grande taille, comparables à des pays européens. On peut citer la T.I. Yanomami (~96 500 km²), la T.I. Alto Rio Negro (~80 000 km²), la T.I. Vale do Javari (~85 000) ou le complexe des terres Kayapo et du Parc du Xingu (plus de 140 000 km²). Pour mémoire, on rappellera que le Portugal mesure 92 000 km², la Tchéquie 78 500 km² et la Bulgarie 111 000 km².

¹⁴ Il y a plus de 100 procès en cours dont les appels sont tous parvenus au Superior Tribunal Federal (Voir *Correio Brasiliense*, 7/4/2006, p.10).

¹⁵ Note sur les terras devolutas.

¹⁶ La procédure a été réformée en janvier 1996 avec l'introduction du décret 1.775 du ministère de la Justice, qui autorise les contestations.

¹⁷ En principe, dans le cas de la création de territoire amérindien, l'Etat n'indemnise par le propriétaire pour la valeur des terres (alors que c'est le cas dans le cas de terres expropriées à des fins de réforme agraire), seules les investissements pouvant être dédommagés. Pour cette raison, les propriétaires sont souvent très hostiles à la création de Terres Indigènes, qui les prive de leur capital.

pour essayer d'impatiser les Amérindiens, leur proposant parfois de transiger en leur faisant miroiter une accélération de la procédure en cas d'abandon des contestations.

Indépendamment de la difficulté ou de la longueur du processus, il est clair que les territoires amérindiens homologués, ayant fait l'objet d'une enquête approfondie sur le plan foncier, sont bien mieux documentés de ce point de vue que la plus grande partie des autres types de terres de la région, ce qui les rend plus difficiles à vendre¹⁸ ou cultiver¹⁹ de manière illicite. Leur statut exact n'est cependant pas toujours limpide, dans la mesure où il existe de nombreuses superpositions entre les territoires amérindiens et d'autres unités de conservations²⁰ de l'environnement. Ceci entraîne parfois des conflits de juridiction – même s'il est le plus souvent admis que le statut de « Terre Indigène » prévaut, mais aussi des conflits sur le plan des activités : comment faire visiter un Parc National alors qu'il est superposé à un territoire qui interdit la présence de non-amérindiens ?

Sur le plan du contrôle effectif la situation n'est pas très bonne. Les moyens dont dispose la Fondation Nationale de l'Indien (FUNAI) sont extrêmement faibles²¹, ce qui fait peser la charge de leur surveillance sur les habitants. Or ceux-ci ne peuvent toujours l'exercer, soit parce qu'ils se trouvent en situation de faiblesse vis-à-vis d'invasisseurs armés et sans scrupule (chercheurs d'or, exploitants forestiers), soit parce qu'ils participent eux-mêmes de systèmes illégaux, devenus des alternatives pour l'obtention de revenus monétaires. Dans ce dernier cas de figure, la protection reconnue aux territoires amérindiens peut ainsi en quelque sorte se retourner contre eux : les restrictions apportées aux entrées et sorties dans ces zones peuvent favoriser l'insertion de cultures illégales, qui trouvent le cadre discret qu'elles souhaitent. Si l'on connaît surtout des cas de culture de la *marijuana* au Maranhão, on ne peut totalement écarter la possibilité de plantation de coca, par exemple, dans d'autres régions d'Amazonie. Malgré ces facteurs, comme on le verra plus loin, les territoires amérindiens s'avèrent moins attaqués par les envahisseurs que les autres types de territoires protégés.

4. Territoires amérindiens et fronts pionniers : de l'affrontement à la coopération ?

On l'aura compris, la relation entre les propriétaires ruraux et les peuples amérindiens est en général tendue. Dans les régions pionnières, les territoires amérindiens représentent donc soit des mûles encore intacts dans des régions complètement converties à l'agriculture (cas des terres Parecis et Nambikwara de la Chapada dos Parecis ou du Parc du Xingu), soit des barrières interdisant la progression du front (cas des terres au sud de la Transamazonienne ou des terres des Uru-Eu-Wau-Wau en Rondônia).

Le face-à-face entre les deux groupes a considérablement évolué depuis le début des années 1990. D'un côté, les producteurs ruraux n'ont plus l'espoir de contester les territoires déjà concédés. La plupart des actions intentées en justice ont bien plutôt pour but de forcer l'Etat fédéral à verser des indemnités, en démontrant que l'occupation des fermiers s'est faite « de bonne foi », alors que c'est l'Etat, qui a failli en les laissant s'installer. Dans les régions consolidées, donc, des relations commencent à apparaître entre les groupes amérindiens et les fermiers les entourant, dans un contexte général de pénurie et d'insertion

¹⁸ Le flou de la situation cadastrale en Amazonie permet l'existence de nombreuses ventes frauduleuses de territoires. L'opération consistant à créer de faux documents fonciers est appelée *grilagem*.

¹⁹ Les Institutions bancaires exigent en général la preuve que les propriétés ne se situent pas dans des zones de préservation de l'environnement avant de financer des activités agricoles. La netteté de la situation des Terres Indigènes enregistrées au patrimoine fédéral fait qu'il est presque impossible d'y installer des exploitations en trompant la vigilance des banquiers, ce qui est loin d'être le cas dans d'autres situations plus confuses.

²⁰ Le dispositif fédéral de protection de l'environnement concerne 440 000 km² en Amazonie légale tous statuts confondus, dont seulement environ 258 000 km² en dehors des territoires amérindiens, soit au total une surface près de 5 fois inférieure à celle de ces derniers

²¹ La FUNAI dispose de moins de 6 000 employés pour contrôler plus de deux fois la France, et encore la majorité d'entre eux se trouve-t-elle affectée au siège de la Fondation, à Brasília.

inégalité des Indiens dans la sphère économique. Ceux-ci ont donc recours à la vente de ressources naturelles (notamment des bois précieux, comme ce fut le cas chez les Kayapo, les Cinta-Larga ou les Nambikwara), à la location d'une partie de leurs terres (cas des Parecis, qui ont affermé 18 000 ha pour la plantation soja) ou au travail salarié dans les fermes. La présence d'ONGs articulées sur le plan national et international peut amener à une situation plus équitable en termes d'échange, voire à des coopérations jusque-là inusitées. Ainsi l'ISA mène-t-il une campagne conjointe avec les habitants du Parc du Xingu pour inciter les fermiers qui les entourent à maintenir les forêts-galerie et à ne pas déboiser autour des sources des cours d'eau²². Cette tentative de dialogue entre deux camps qui se sont souvent considérés comme ennemis est une grande première, d'autant qu'elle semble présenter un certain succès.

Les situations sont beaucoup plus tendues dans le cas de processus qui n'ont pas encore été menés à terme, les exploitants ruraux pouvant alors utiliser une politique de terreur pour forcer une diminution des territoires envisagés, comme ce fut le cas avec la terre Baú, au sujet de laquelle les Amérindiens finirent par accepter une diminution d'un tiers de la surface totale²³ – accord contesté par les autorités fédérales. D'une manière générale, il faut reconnaître qu'une partie des conflits provient de la lenteur du gouvernement fédéral à délimiter tous les territoires indigènes, un objectif constamment repoussé²⁴. Il est donc pris de vitesse par les processus fonciers liés aux fronts pionniers, qui sont, eux, extrêmement dynamiques.

II Des outils ou des contraintes pour l'aménagement du territoire ?

1. Ressources naturelles et protection

Les territoires amérindiens sont très riches sur le plan des ressources naturelles, tant en ce qui concerne la biodiversité qu'en ce qui concerne les richesses du sous-sol, sans parler du rôle éventuel des connaissances traditionnelles pour la médecine et la pharmacie. Or leur rôle dans le dispositif brésilien de protection de l'environnement est ambigu. On les considère en effet généralement comme des aires de préservation de l'environnement, tablant sur le fait que leur finalité est de permettre la préservation de groupes sociaux dont les pratiques ont peu d'impact (ou même ont un impact bénéfique) sur l'environnement, le tout dans un contexte de très faible densité démographique. Ainsi le code forestier les inclut dans les « aires de protection permanente » et de nombreux juristes considèrent que « l'usufruit exclusif » que la Constitution reconnaît aux Amérindiens sur leurs terres implique un devoir de préservation de leur état général afin de ne pas compromettre les conditions de reproduction sociale et culturelle des générations futures.

Mais il faut reconnaître que les changements sociaux en cours dans la plupart des sociétés amérindiennes, où l'on constate une tendance toujours plus grande à la sédentarisation et à la croissance démographique, peuvent, à terme, poser problème. La présence d'implantations humaines de grande taille, par exemple, aura un impact important sur les régions alentours, tant en terme d'épuisement des ressources cynégétiques ou végétales qu'en terme de pollution du fait de l'accès de plus en plus grand à des biens de consommation, qui génèrent des déchets non-biodégradables. Par ailleurs, rien dans le statut

²² Campagne 'Y Ikatu Xingu, voir <http://www.socioambiental.org/inst/camp/xingu/pgn/index.html>.

²³ Les études anthropologiques prônaient la création d'un territoire de 1,8 millions d'hectares, et l'accord signé abandonne une zone de 600 000 ha aux fermiers qui l'occupent.

²⁴ Après la promulgation de la Constitution de 1988, le gouvernement s'était donné 5 ans pour atteindre cet objectif. Ce même délai avait été fixé de nouveau en 2005 par l'actuel Président de la FUNAI, qui confiait il y a peu qu'il ne serait de nouveau pas atteint. On peut dire à la décharge de son institution que le nombre de revendications a cru beaucoup plus que l'on ne l'imaginait en 1988.

des territoires amérindiens ne stipule quel type d'activité leurs habitants ont le droit de pratiquer et quels types sont interdits. Si, dans le cas d'activités à but commercial, les prohibitions qui existent en dehors de ces territoires devraient s'y appliquer (comme celles exprimées par le code forestier : interdiction de la chasse à but commercial, de l'exploitation de certaines essences d'arbres, etc.), on doit néanmoins reconnaître que les peuples amérindiens ont une grande latitude sur le type d'évolution qu'ils souhaitent, notamment en ce qui concerne la conversion des espaces forestiers en champs ou en pâturages. Les contester au nom de la continuité de l'usufruit pourrait amener à un douloureux débat entre la prise en compte des évolutions sociales et l'imposition d'une préservation de l'environnement, notion souvent vide de sens dans des sociétés qui ne reposent pas sur une dichotomie entre nature et culture...

Si, pour le moment, la majorité des peuples amérindiens cherche à valoriser leur image de « gardiens de la forêt », des exemples existent cependant déjà dans lesquels des groupes utilisent à leur profit des activités souvent considérées comme « non-indigènes », comme ce fut le cas pour les Makuxi qui utilisèrent l'élevage bovin dans le cadre de leur stratégie de revendication foncière, ou comme pour les Parecis, qui afferment leurs terres à des exploitants agricoles²⁵. Dans certains cas, même, les Amérindiens se convertissent aux stratégies d'accumulation des petits colons (par exemple les Apurinã des T.I. Boca do Acre et Apurinã BR-317²⁶).

L'autre ambiguïté existant sur le plan environnemental concerne la question du sous-sol et de l'exploitation minière. La Constitution fédérale stipule en effet que si les Amérindiens possèdent l'usufruit exclusif des ressources du sol, celles du sous-sol demeurent propriété de l'Etat fédéral, qui peut les mettre en exploitation s'il le désire, en respectant toutefois l'environnement et en associant les communautés amérindiennes aux bénéficiaires. Or la loi qui devrait permettre la mise en application de ce dispositif est bloquée au Congrès depuis plus de 10 ans : entre une ouverture la plus large possible, incluant la possibilité d'usage de techniques manuelles, et la restriction de l'exploitation à quelques grands groupes tenus par une charte environnementale très stricte, la décision n'a pas encore été prise, ce qui permet de mesurer l'hypothèque qui pèse sur les Terres Indigènes en tant qu'unités de conservation lorsque l'on sait que 5 000 demandes ou autorisation de prospection existent sur ces territoires amérindiens²⁷.

Malgré ces réserves, le rôle de ces territoires dans le contrôle du déboisement est manifeste. Deux récentes études ont permis de quantifier ce que tous percevaient de manière empirique, à savoir que le cadre juridique existant autour de ces territoires et la présence de populations sur place sont un frein considérable au déboisement et aux incendies de forêt²⁸, et ce pour un investissement bien moindre de la part du gouvernement²⁹.

2. la question de la durabilité

La question de la durabilité du développement est posée de manière insistante au sujet des territoires amérindiens, notamment parce qu'ils représentent la plus grande partie du dispositif de protection de l'environnement du Brésil. L'enjeu est donc crucial en ce qui

²⁵ Bien que ces locations soient interdites, elles font l'objet de contrats signés devant notaire, et les Parecis ont obtenu que le gouvernement fédéral ferme les yeux à leur sujet...

²⁶ Voir Quental Rodrigues, F. Et alii « Os Apurinã e as agroflorestas », in Ricardo, F. (org.) *Povos Indígenas do Brasil, 2000-2006*, (Sous presse)

²⁷ Voir Ricardo, F. et Rolla, A., 2006, *Mineração em Terras Indígenas na Amazônia Brasileira*, ISA : São Paulo, 175 p.

²⁸ Voir Nepstad, D. et alii (2006) « Inhibition of Amazon Deforestation and Fire by Parks and Indigenous Lands » in *Conservation Biology*, vol. 20, n°1, pp. 65-73.

²⁹ Etude conjointe de l'ONG *The Nature Conservancy* et de la Coordenação das Organizações Indígenas da Amazônia Brasileira (COIAB). Voir <http://www.coiab.com.br/jornal.php?id=379>.

concerne non seulement le maintien des écosystèmes (de forêt tropicale, mais aussi d'autres, comme le *cerrado*) face à la dynamique de déboisement, mais aussi pour éviter leur appauvrissement par des pratiques de prélèvement sélectifs, mais systématiques, de certaines essences forestières (comme l'acajou) ou de certains animaux (tortues, poissons ornementaux, etc.). Trois défis se posent : la croissance démographique des populations amérindiennes à l'intérieur des territoires protégés, l'intégration croissantes des villages amérindiens à la société de consommation et les changements socioculturels.

En ce qui concerne la croissance démographique, elle est spectaculaire, même si le contexte des territoires amérindiens demeurera pour longtemps celui d'une très basse densité de population³⁰. Dépassant aujourd'hui 4 % dans de nombreuses ethnies, la croissance semble être liée à la clarification de la situation foncière, en dépit des invasions enregistrées, et à l'assistance sanitaire, qui s'est globalement améliorée, même si elle est aujourd'hui en profonde crise. L'augmentation de la population fait peser un poids important sur l'environnement, d'autant qu'elle s'accompagne souvent d'une concentration.

L'accession aux biens de consommation est très variable en fonction des territoires et de l'historique de contact des peuples qui les habitent. Pour certains, qui ont entretenu un contact très ancien avec la société brésilienne, le niveau de consommation est largement équivalent à celui des « populations traditionnelles », *caboclos* ou *seringueiros*. Intégrés depuis longtemps dans des circuits commerciaux par certaines productions (noix, latex et autres résines, farine de manioc, ...), ils ont des revenus monétaires très modestes mais qui leur permettent néanmoins de se procurer certains produits (piles, gasoil, ustensiles de plastique, etc.) qui sont source de pollution. Dans d'autres cas, l'accès aux biens manufacturés est intermittent, voire anecdotique, bien que ces situations aient tendance à devenir moins fréquentes, car des changements socioculturels se manifestent dans les territoires amérindiens, créant de nouveaux besoins (vêtements, outils, combustible, etc.) qui poussent à rechercher plus de contact et plus de moyens monétaires pour les satisfaire.

Mais interpréter tous ces mouvements comme entraînant des dégradations de l'environnement serait réducteur. Conscientes des risques existant sur l'environnement et de leurs conséquences pour eux, les populations amérindiennes font parfois preuve d'une grande inventivité pour mettre en place des systèmes combinant la préservation de l'environnement et l'obtention de revenus. Les expériences sont nombreuses, touchant l'introduction de nouvelles productions alimentaires (apiculture chez les Yanomami, pisciculture chez les Tukano, ...), la commercialisation de l'artisanat dans des circuits de grande diffusion (paniers chez les Baniwa, divers types de pièces chez les Ashaninka, etc.), l'exploitation de plantes traditionnelles (*guaraná* chez les Satéré-Mawé, huile de noix du Pará chez les Kayapo, ...), la sylviculture (projet de sylviculture durable chez les Xikrin, les Apurinã, ...), etc.

Une grande partie de ces projets est menée en partenariat avec des ONGs, nationales ou internationales, qui apportent leur expertise technique et leur savoir-faire dans la recherche de financements. Elles sont ainsi devenues des alternatives pour l'accès au marché et aux revenus. Dans les situations où elles sont privées de ce recours, les populations amérindiennes sont souvent obligées d'adopter des alliances avec les élites politiques et économiques locales, souvent négociées en échange de l'accès aux ressources naturelles (bois, gisements de minerais, etc.), et la plupart du temps en des termes défavorables aux Indiens.

Enfin, la question de la durabilité doit dans bien des cas être interprétée non pas en considérant les populations amérindiennes comme isolées dans leurs territoires, mais bien dans le cadre de systèmes régionaux dans lesquels les relations avec les populations voisines, et en particulier avec les noyaux urbains, jouent un rôle important. Une grande partie des

³⁰ La population amérindienne habitant au sein de ses territoires traditionnels peut être estimée à environ 450 000 personnes au Brésil, dont près de la moitié en Amazonie

Amérindiens vit en effet dans les villes³¹, sans que cela signifie qu'ils soient en rupture avec les cadres sociaux dont ils sont issus. De plus en plus, on relève des stratégies individuelles dans lesquelles le temps passé en ville peut avoir un rôle dans l'organisation sociale (période de formation, période de bannissement, expérience permettant d'acquérir un statut social, ...) ou économique (accumulation de capital par un emploi urbain avant de retourner avec un bien nécessaire : moteur, pompe, ...). Les associations indigènes investissent parfois d'ailleurs dans le maintien d'un hébergement en ville, comme les Yekuana à Boa Vista ou les Parecis à Tangará da Serra.

Sortant des territoires indigènes proprement dits, il est flagrant que les entités administratives (communes, Etats) qui comptent ce type d'aire protégées sur leur territoire devraient adapter leur stratégie de développement pour prendre en compte cette réalité. Mais nombre d'administrations les ignorent, voire leur est sourdement hostile, ce qui est particulièrement grave dans le contexte actuel de décentralisation : comment penser que les communes assureront une assistance sanitaire ou un service scolaire décent si elles refusent l'idée même de ces territoires protégés ? Or ces services sont la base indispensable de la durabilité... Des initiatives existent cependant pour renverser ce rapport. Certains Etats, dont le Mato Grosso, ont ainsi mis en place une politique fiscale dans laquelle une partie du montant des impôts redistribué de l'Etat fédéré vers les communes est modulé en fonction de la proportion de la superficie « gelée » par des aires protégées³². De cette manière, les territoires amérindiens deviennent « productifs » pour les communes et paraissent donc plus acceptables.

3. « Terres Indigènes » et infrastructures : le nouveau pouvoir des amérindiens

Durant la dictature militaire plusieurs grands projets d'infrastructures (lignes électriques, routes, barrages, ...) ont empiété sur les territoires amérindiens, les traversant parfois sur plusieurs dizaines de kilomètres. Avec les changements introduits par la Constitution de 1988 les peuples concernés ont vu s'ouvrir de nouvelles possibilités pour revendiquer des compensations concernant les structures existantes, de négocier les structures devant être installées, voire de prendre des infrastructures en otage pour alerter l'opinion publique sur la gravité de leur situation.

Le premier cas est le plus fréquent. Les compensations peuvent provenir des sociétés exploitant les équipements (comme par exemple de la société Eletronorte, qui maintient un programme d'assistance sanitaire et d'éducation chez les Waimiri-Atroari) ou des usagers (cas du péage recouvré par les associations indigènes pour les routes traversant la Terre Indigène Uitiariti au Mato Grosso). Dans certains cas, des restrictions d'usage sont apportées : le trafic est par exemple interdit de nuit sur la partie de la route BR-174 qui traverse la terre des Waimiri-Atroari³³.

Les contestations sur la création de nouvelles infrastructures sont devenues de plus en plus importantes après la fameuse réunion d'Altamira (1989). Mieux organisées et articulées avec les Institutions chargées de les défendre (notamment la 6^e chambre de la PGR), les associations indigènes sont aujourd'hui des partenaires incontournables lors de la définition des tracés des infrastructures qui les concernent. Ne pas les consulter revient à s'exposer à des

³¹ Ces « Indiens des villes » expliqueraient la différence entre les statistiques de l'IBGE, qui donne le chiffre de 750 000 Amérindiens au Brésil, et ceux de la FUNAI, qui en compte 450 000.

³² Système dit de « l'ICMS écologique ». L'ICMS est un impôt sur la circulation des marchandises. Voir Rocha, L., 2005, *Instrumentos econômicos aplicados à regulação ambiental: O exemplo da tributação ambiental no Brasil*, master du Centre de Développement Durable de l'Université de Brasília (UnB/CDS), Fev. 2005. 159 p. (http://200.130.0.16/biblioteca/Lilian_Rose_lemos_Rocha.pdf).

³³ Ceux-ci avaient également obtenu une compensation financière importante pour autoriser l'asphaltage de cette route. Ils reçoivent aussi une redevance sur l'étain tiré de la mine de Pitinga, dont la route d'évacuation traverse elle aussi leur territoire.

blocages importants par la suite. On peut ainsi se souvenir de la paralysie du projet de voie fluviale Araguaia-Tocantins due en bonne partie aux Xavante riverains du Rio das Mortes.

Enfin, on constate une tendance récente à l'utilisation de ces infrastructures pour attirer l'attention des médias. Les Indiens Guajajara ont ainsi coupé pendant plusieurs jours la voie de chemin de fer reliant la mine de Carajas et le port de São Luis, pour protester contre la mauvaise qualité de l'assistance sanitaire qu'ils reçoivent. Dans ce contexte, on comprend que l'importance des superficies dévolues aux peuples amérindiens leur conférera un pouvoir très important dans le futur, puisqu'elles pourront faire pression sur des entreprises minières installées sur leurs terres, ou sur un nombre grandissant d'infrastructures de transport, de génération d'électricité ou de communication.

4. La sempiternelle question de la souveraineté

Une grande partie de l'opposition à la création de territoires amérindiens, en particulier dans les régions frontalières, provenait jusqu'à récemment des forces armées. Celles-ci craignaient en effet de voir ces territoires devenir un jour plus autonomes, voire revendiquer leur indépendance, pouvant menacer l'unité territoriale du Brésil³⁴.

Le débat, qui fut particulièrement vif durant les années 1990 au sujet des territoires situés dans la région d'intervention du programme Calha Norte, comme la T.I. Yanomami ou la T.I. Alto Rio Negro, semblait apaisé depuis quelques années, notamment parce qu'il avait été souligné plusieurs fois que la Constitution n'accordait aux Amérindiens qu'un usufruit exclusif sur leurs terres, la propriété de celles-ci demeurant à l'Union, et parce qu'un décret³⁵ avait confirmé la liberté de mouvement des forces armées et de la police en leur sein. La Première Conférence des Peuples Indigènes, tenue à Brasília en avril 2006 à l'initiative de la FUNAI, risque cependant de relancer l'hostilité des militaires, puisque les leaders indigènes ont demandé à jouir de la pleine propriété de leurs terres, ce qui leur donnerait un droit de regard plus grand sur la question minière et pourrait les amener, selon leurs propres termes, à plus « d'autonomie ». La revendication de création d'un « parlement indigène », pourtant conçu comme un simple forum permanent de discussion, sera sans nul doute elle aussi interprétée dans un sens défavorable, contribuant à tendre à nouveau les relations entre les peuples amérindiens et l'institution militaire.

III Vision régionale

1. Les TI de « l'arc du déboisement »

Du Rondônia à Belém, un large croissant, appelé « arc du déboisement », concentre la plus grande partie de la déforestation. En son sein, il existe cependant de nombreux territoires amérindiens, souvent issus d'une longue lutte entre Indiens et colons, dans la mesure où cette région fut l'une des plus touchées par les fronts pionniers des années 1970 et 1980.

Face à l'indéniable présence amérindienne, les fronts pionniers ont dû respecter certains grands môles. Tout d'abord les historiques Parc Aripuanã et surtout Parc du Xingu, même si la pression des agriculteurs amènera le percement de la route BR-080 sur sa limite nord, brisant la continuité avec les territoires septentrionaux. Ensuite les territoires créés dans le cadre du percement de la Transamazonienne, grands pour l'époque même s'ils ne représentaient qu'une fraction des aires autrefois parcourues par les ethnies de la région (Arara, Asurini, Kararaô et Parakanã). Enfin, un important glacis de terres sur la Chapada dos Parecis (au profit des ethnies Parecis et Nambikwara) ainsi que plusieurs grandes aires en

³⁴ Voir Le Tourneau, F.M., « Présence des forces armées et question de la souveraineté en Amazonie brésilienne » in *Environnement et souveraineté en Amazonie brésilienne*, actes du colloque tenu à Biarritz en septembre 2005, à paraître.

³⁵ Décret 4.412 du 7/10/2002

Rondônia (notamment au profit des Uru-Eu-Wau-Wau), issus de compromis autour de l'obtention de financements pour l'asphaltage de la route BR-364, reliant le Rondônia à Cuiabá et Brasília. En dehors de ces môles, l'expansion pionnière se réalise au détriment des territoires amérindiens, comme le montre par exemple l'histoire des groupes Nambikwara habitant la vallée du Guaporé³⁶, ou celle des territoires des Xavante. Après 1988, on note la confirmation d'un nouvel immense glaciais au Nord du Parc du Xingu, avec la création de terres pour les ethnies Kayapo et Paraná. En dehors de celui-ci peu de grands territoires ont été créés dans l'arc de la déforestation, même si de nombreuses revendications d'augmentation sont en cours d'examen.

Au contact de fronts d'expansion agraires dans tout l'arc de la déforestation, les « Terres Indigènes » font l'objet d'invasions de forestiers et de chercheurs d'or mais aussi de producteurs ruraux, lesquelles peuvent dégénérer en épisodes violents de part et d'autre. Les territoires situés dans la zone bragantine, voisine de Belém, ou à proximité de fronts encore très actifs comme celui de Paragominas (Pará) ou celui de Buritcupu-Bom Jesus da Selva (Maranhão) sont particulièrement représentatifs de cette tendance. Dans les zones où l'*agro-business* est bien implanté, on note que les affrontements sont moins nombreux, et qu'apparaissent des partenariats, comme nous l'avons déjà noté au sujet des Parecis, qui afferment certaines de leurs terres.

En arrière du front actuel, dans les zones conquises il y a plus de vingt ou trente ans, on compte de nombreux territoires amérindiens, mais de petite taille, et comprenant souvent des effectifs de population importants. La question de leur durabilité est clairement posée, notamment parce qu'ils représentent des enclaves à l'environnement préservé au milieu de vastes régions converties à l'agriculture : leur biodiversité peut-elle se maintenir coupée des grands ensembles écologiques dont ils faisaient partie ? La croissance démographique peut également s'avérer une menace, notamment au vu de la situation tragique des Guarani Kaiowa de Dourados, à peine quelques centaines de kilomètres plus au sud.

Sur le plan politique, certaines ethnies sont devenues des acteurs importants localement, parfois grâce au soutien des ONGs, parfois en occupant un espace économique particulier, parfois grâce à leur influence au sein de la FUNAI. On pense par exemple aux ethnies Kayapo, Xavante ou Cinta-Larga, qui ont aujourd'hui une place sur leurs scènes locales respectives qui va bien au delà de leur importance démographique. Ce rôle est aussi, parfois, dû à leur implication dans des activités illégales et dans les circuits de financement qui les sous-tendent. Bien qu'il soit isolé, l'exemple des Cinta-Larga de la TI Roosevelt peut être mentionné : contrôlant étroitement l'entrée des orpailleurs exploitant les gisements de diamants sur leur territoire, ils en massacrèrent 29 en 2003, probablement à la suite d'un conflit commercial.

2. Les TIs de la moyenne et de la haute Amazonie

Entre l'arc de déboisement et la vallée de l'Amazone, s'étend une vaste région dans laquelle la dynamique pionnière ne s'est pas encore caractérisée par des défrichements massifs ni par une appropriation privée de l'espace – à l'exception de la région de la Transamazonienne évoquée plus haut. Dans la partie est de cette région existent plusieurs Terres Indigènes de grande taille (T.I. Munduruku, T.I. Andira Marau, T.I. Kayabi), qui pourraient se trouver menacées si un nouveau front pionnier devait se développer à partir de l'asphaltage de la route BR-163 reliant Cuiabá à Santarém.

La vallée de l'Amazone elle-même comporte fort peu de territoires amérindiens reconnus, probablement parce qu'elle a représenté dès le début de la colonisation la principale voie de communication, et qu'en conséquence les groupes amérindiens qui la peuplaient ont

³⁶ Voir Price, D. (1989) *Before the bulldozer. The Nambikwara Indians and the World Bank*, Seven Lock Press, Washington, 212 p.

été décimés (par les combats, les épidémies et la capture d'esclaves) ou se sont mélangées avec les nouveaux venus pour former les populations *caboclas*, qui forment le socle de l'identité amazonienne. Cependant, les mouvements de résurgence identitaire que nous avons évoqués plus haut s'y manifestent. On voit ainsi l'apparition régulière de terres de très petite taille, notamment autour de Manaus, dédiées à des groupes qui souhaitent désormais se démarquer de la matrice *cabocla*, comme les Indiens Mura.

En haute Amazonie, le long des fleuves Solimões, Purus, Juruá et Madeira, les territoires amérindiens sont plus nombreux. Ils sont en général situés à l'écart des vallées des grands fleuves, ou dans les régions plus difficilement navigables. Dans cette région se situe l'une des plus grandes « Terres Indigènes », la T.I. Vale du Javari, d'une superficie de 85 000 km², qui fut le lieu d'un contact très médiatisé entre un groupe indigène isolé (l'ethnie Korubo) et la FUNAI. Pour autant, en dehors de cet exemple atypique, les territoires amérindiens de la région sont plus souvent de taille moyenne, formant une mosaïque complexe d'ethnies. Tant dans la vallée du Javari que le long de la frontière entre l'Etat de l'Acre et le Pérou, des groupes isolés continuent à être signalés à intervalles réguliers, au point que des territoires ont été créés à leur intention, constituant une nouveauté puisqu'en général le processus de création de ces territoires se basent sur l'identification des ethnies. La pression des forestiers péruviens a d'ailleurs manifestement modifié les habitudes de ces Amérindiens, qui passent aujourd'hui bien plus de temps côté brésilien qu'auparavant. Mais ce déplacement a d'autres conséquences, notamment l'augmentation des conflits entre ces groupes isolés et les populations Kaxinawá et Ashaninka voisines³⁷.

Bien qu'ils soient situés à l'écart des fronts pionniers, les territoires amérindiens de la moyenne et de la haute Amazonie sont néanmoins souvent l'objet d'invasions, en général par des orpailleurs (particulièrement dans la vallée du Tapajos), des forestiers ou des pêcheurs³⁸. De nombreuses ethnies enregistrent des phénomènes de concentration des populations dans quelques villages, notamment du fait de l'action de missionnaires protestants³⁹. Avec la croissance démographique, ces concentrations peuvent atteindre plusieurs milliers de personnes, comme c'est le cas dans les T.I. Tikuna situées en lisière de la ville de Tabatinga.

L'insertion économique semble le problème le plus marqué pour les populations amérindiennes de ces hautes vallées amazoniennes, qui ont longtemps subi le système d'*aviamento* de la part des patrons de *seringais* et sont donc depuis longtemps intégrées dans un système incluant la consommation de nombreux biens manufacturés. La capacité des projets « durables » engagés dans la région à proposer aux jeunes un futur qui les intéresse tout en préservant les structures sociales sera sans doute le facteur le plus crucial pour le devenir des territoires amérindiens de cette région.

3. Les TI du massif des Guyanes

La partie brésilienne du massif des Guyanes (comprenant les territoires de la rive droite de l'Amazone et du Rio Negro, auxquelles nous ajoutons le complexe des territoires du cours supérieur du Rio Negro) est la région dans laquelle les territoires amérindiens occupent, en proportion, l'espace le plus important (environ 1/3 de la région). Ils regroupent aussi la population la plus importante, avec près de 60 000 habitants, et des ethnies qui, pour

³⁷ Voir par exemple la notice sur le peuple Ashaninka dans l'encyclopédie en ligne de l'ISA (Pimenta, J. « Ashaninka » in *Enciclopédia dos Povos Indígenas do Brasil*, Instituto Socioambiental, São Paulo, 2005, <http://www.socioambiental.org/pib/epi/ashaninka/ashaninka.shtml>).

³⁸ Les vallées des grands fleuves amazoniens sont le siège d'une intense activité de pêche commerciale, dont une grande partie de la production est destinée à la Colombie.

³⁹ Les missions évangéliques sont encore très actives, en particulier en haute Amazonie. Leur mode d'action consiste en général à entrer en contact avec des villages et à obtenir qu'ils se déplacent pour s'installer à proximité des établissements qu'ils installent à proximité de voies de communication. Les missions sont donc le point de départ de nombreuses concentrations amérindiennes.

beaucoup, ne maintiennent que des contacts sporadiques avec la société brésilienne (Maku, Yanomami, Wai-Wai, Zo'é, Wayana-Aparai, Tiriyó, Waiãpi, etc.). Leur proportion par rapport aux autres types de population est également la plus importante, puisqu'elle se situe autour des 10 % (contre environ 1,2 % en moyenne en Amazonie).

Dans la mesure où la pénétration portugaise, puis brésilienne, fut tardive et peu importante en termes démographiques, le caractère particulièrement amérindien de cette région paraît évident. Pour autant, les créations de « terres indigènes » y furent très polémiques, et marquées par des tentatives pour les réduire à des archipels d'îles de petite taille⁴⁰, notamment de la part des forces armées, qui continuent à développer leur programme *Calha Norte*, visant à créer une présence militaire effective le long de la frontière.

Depuis 15 ans néanmoins, les créations se suivent et réservent aux Amérindiens des régions très vastes : 96 500 km² pour la TI Yanomami (1992), 42 700 km² pour le Parque Indigène de Tumucumaque et la TI Rio Paru d'Oeste (1997), 105 000 km² pour le complexe des terres du cours supérieur du Rio Negro (1998), 23 400 km² pour les TI São Marcos et Raposa-Serra do Sol (1991 et 2005), soit un total d'environ 370 000 km². Le contexte d'isolement presque total explique en grande partie les surfaces de ces territoires. Dans les savanes du Roraima néanmoins, seule région rurale comprenant une présence significative de population non-amérindienne, l'exaspération vis-à-vis des dernières homologations a été importante, savamment entretenue par un petit nombre d'hommes politiques ou d'entrepreneurs ayant des intérêts dans les placers d'orpaillage ou dans des exploitations agricoles installées de force. Après vingt ans de tergiversations, l'homologation de la TI Raposa-Serra do Sol a ainsi constitué un acte fort de la part du pouvoir fédéral et une défaite pour le personnel politique local. Le crédit ainsi dépensé risque cependant de rendre difficile toute nouvelle création dans la région, alors que des demandes d'augmentation de plusieurs terres ont déjà été déposées.

Solidement encadrées par quelques-unes des plus importantes ONGs indigénistes (comme l'ISA, la CCPY, le CIR, etc.), les populations amérindiennes du massif des Guyanes semblent moins impliquées dans les activités illégales que celles qui sont plus proches de l'arc de la déforestation. Elles sont également particulièrement actives sur le plan politique et disposent d'associations propres (FOIRN dans le haut Rio Negro, HUTUKARA et AYRCA chez les Yanomami, APITU dans la T.I. Tumucumaque, etc.), même si leur action est plus souvent locale que nationale, à la différence d'autres grandes ONGs indigènes comme la COIAB.

De très nombreux projets alternatifs sont en cours de développement dans ces territoires, ayant pour but de développer des sources de revenus monétaires, de diversifier les sources d'alimentation et de permettre aux peuples concernés de mieux gérer la transition vers un plus grand sédentarisme et une occupation toujours plus prolongée des mêmes sites. Des programmes d'éducation permettent également de scolariser les enfants sur place⁴¹. Mais la question des relations avec les noyaux urbains demeure au centre des préoccupations, car leur potentiel d'attraction pourrait, à terme, créer des mouvements migratoires transformant ces territoires amérindiens en coquilles vides. On en est encore loin puisqu'une grande partie des ethnies de la région vit encore de manière très isolée et que, dans la région du haut Rio Negro,

⁴⁰ Voir Albert, B. 1990: « Développement Amazonien et Sécurité Nationale: les Indiens Yanomami face au projet 'Calha Norte' » in *Ethnies* n°11-12, pp. 116-127 et Albert, B. et Le Tourneau, F.-M., 2004 : « Florestas Nacionais na Terra Indígena Yanomami um cavalo de Troia ambiental ? », in: Ricardo, F. (org.), *Terras Indígenas e Unidades de Conservação da Natureza. O desafio das sobreposições*. São Paulo, Instituto Socioambiental, pp. 372-383.

⁴¹ Cette scolarisation est en général limitée au primaire, sauf dans la T.I. Alto Rio Negro où un collège a été implanté à Iauaretê, évitant aux jeunes de devoir se rendre en ville pour accéder au secondaire.

la migration vers la ville ne s'accompagne pas forcément d'une perte d'identité ou de l'abandon des pratiques agricoles⁴².

D'autres problèmes demeurent. La meilleure structuration des populations amérindiennes de cette région ne les protège apparemment pas mieux des invasions de chercheurs d'or (en particulier dans la T.I. Yanomami), et si les fronts pionniers sont relativement peu actifs en comparaison de ceux de l'arc de la déforestation, ils pourront devenir un problème si la pression agricole s'intensifie, en particulier en Roraima ou en Amapá. Par ailleurs, la dégradation générale de l'assistance sanitaire pourra s'avérer très grave dans le contexte de grand isolement de la plupart des communautés.

Conclusion : des territoires à gérer

Après avoir reconnu officiellement de très vastes surfaces comme « territoires amérindiens » en Amazonie, et tout en continuant à le faire, le Brésil prend de plus en plus conscience qu'il existe aujourd'hui un véritable enjeu dans la gestion de ces ensembles. Pour qu'ils puissent continuer à remplir la double-fonction que l'Etat fédéral leur fixe (permettre le maintien des sociétés amérindiennes et protéger l'environnement), il importe de s'interroger sur ce qu'est la durabilité dans le contexte particulier des sociétés amérindiennes et de comment on peut la mettre en oeuvre. En l'absence de lignes directrices et de quelques investissements, on peut craindre que les Amérindiens n'optent pour des stratégies d'accès à la sphère économique par le biais de la vente de leurs ressources naturelles, menant à terme à l'épuisement de leurs territoires à l'instar de ceux qui les entourent.

A bien des égards, la réflexion est bien avancée. Encadrés par des ONG indigénistes et disposant de leurs propres associations, nombre de villages ou d'ethnies sont déjà engagés dans des projets promouvant l'éducation, les techniques agroforestières, etc. L'existence de lignes de financement dédiés aux projets proposés par des populations amérindiennes au sein du grand programme de protection des forêts tropicales du Brésil, le PPG-7 a considérablement facilité leur mise en oeuvre. On attend aujourd'hui de pouvoir en évaluer les résultats.

Quoiqu'il en soit, de par la faiblesse des effectifs de population habitant dans ces territoires, de par leur superficie très importante et de par le rythme plutôt lent des évolutions sociales en cours, on peut penser que les dynamiques éventuellement contraires à la protection de l'environnement n'auront qu'un impact relativement limité dans les territoires amérindiens, très loin de celui des fronts pionniers qui les entourent. De ce point de vue, ils constituent une stratégie tout à fait réussie, puisqu'ils sont des freins efficaces, bien que conflictuels, à l'intensification de la déforestation.

Leur gestion, donc, constitue le prochain défi. A la différence de leur création, qui repose avant tout sur l'engagement de l'Etat fédéral, il paraît désormais clair que les acteurs de celle-ci devront avant tout être les populations amérindiennes elles-mêmes, qui ont là l'occasion de faire entendre leur propre voix sur la question de la durabilité, pouvant sans doute nous surprendre par les solutions qu'elles apporteront.

⁴² Voir Eloy, L., 2005, *Entre ville et forêt, le futur de l'agriculture amérindienne en question*, thèse de Doctorat de l'Université de Paris III, 410 p.